



**Vision
d'Ailleurs
voyages**

CRETE

**Programme spécialement étudié pour
L'association FAMILLES DE FRANCE**

8 jours / 7 nuits

Du 16 au 23 mai 2026



Détaillant et organisateur du voyage : VISION D'AILLEURS VOYAGES

VISION D'AILLEURS VOYAGES

31, rue de la Libération 21240 TALANT - 03 80 55 18 23 - contact@visiondailleurs.fr - www.visiondailleurs.fr
IM 021160007 - APST - JMB Voyages SARL au capital de 114 413 € - SIRET 41191539000081

PROGRAMME précontractuel, représentant **L'OFFRE PRÉALABLE** répondant aux obligations de l'article R211-1 à 4 du code du tourisme.

COMBINE EST-OUEST 1 SEUL CHANGEMENT D'HÔTEL

Votre itinéraire :



JOUR 1 : Lyon – Héraklion – Sissi ou Malia

JOUR 2 : Sissi ou Malia – Krista – Spinalonga – Elounda – Sissi ou Malia JOUR 3 : Sissi ou Malia – Sitia – Sissi ou Malia

JOUR 4 : Sissi ou Malia – Knossos – Héraklion – Réthymnon

JOUR 5 : Réthymnon – La Chanée – Réthymnon

JOUR 6 : Réthymnon – Festos – Gortys – Matala – Réthymnon

JOUR 7 : Réthymnon

JOUR 8 : Réthymnon – Héraklion – Lyon



VISION D'AILLEURS VOYAGES

PROGRAMME précontractuel, représentant l'**OFFRE PRÉALABLE** répondant aux obligations de l'article R211-1 à 4 du code du tourisme.

1er JOUR : SAMEDI 16 MAI 2026 : FONTAINE LES DIJON – LYON ☺ HERAKLION – SISSI OU MALIA

Rendez-vous des participants à Fontaine Les Dijon et transfert en autocar en direction de l'aéroport de LYON ST EXUPERY.

Formalités d'enregistrement et d'embarquement.

Vol spécial à destination d'Héraklion.

Horaires et compagnie connus environ 8 jours avant le départ. Accueil et transfert à l'hôtel. **Installation à votre hôtel 4* N.L. dans la région de Sissi ou Malia pour 3 nuits.**

Dîner et nuit.

2ème JOUR : DIMANCHE 17 MAI 2026 : Sissi ou Malia - KRITSA - SPINALONGA - ELOUNDA - Sissi ou Malia

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ en autocar avec votre guide francophone vers le pittoresque village de **Kritsa**, perché à 300 m d'altitude sur un des contreforts du mont Dikte et réputé pour ses tissages artisanaux et ses broderies que les villageois vendent sur le pas de leurs portes. Visite de la **chapelle byzantine de la Panaghia Kera**, église à coupole fondée au XIII^e siècle comportant trois travées et consacrée à l'Assomption de la Vierge. Elle est bâtie sur un plan presque cruciforme avec trois absides semi-circulaires. La décoration illustre l'évolution de l'art de la fresque depuis le style archaïque des peintures de la nef primitive à celui "renaissant" des fresques des nefs sud et nord. Des éléments paysagés, des objets du quotidien meublent de plus en plus les scènes, leur donnant réalisme et profondeur visuelle.

Déjeuner dans une taverne.

Continuation vers **Elounda**, petite station balnéaire à 10km d'Agios Nikolaos et **traversée vers l'île de Spinalonga**, séparée de la côte par le canal de Poros. Visite d'un îlot rocheux d'à peu près 400 m de long sur 200 m de large, où les vénitiens construisirent une puissante et **superbe forteresse en 1579** cédée aux turcs en 1715. Il subsiste au milieu d'impressionnantes remparts, un village fantôme, divers bâtiments délabrés et des chapelles du XVII^e siècle. Redevenue crétoise en 1903, elle fut après le rattachement à la Grèce, transformée en asile de lépreux jusqu'en 1953.

Retour à l'hôtel. Dîner et nuit.



VISION D'AILLEURS VOYAGES

31, rue de la Libération 21240 TALANT – 03 80 55 18 23 – contact@visiondailleurs.fr – www.visiondailleurs.fr
IM 021160007 – APST – JMB Voyages SARL au capital de 114 413€ – SIRET 41191539000081

3ème JOUR : LUNDI 18 MAI 2026 : Sissi ou Malia - SITIA - Sissi ou Malia

Petit déjeuner à l'hôtel et départ en autocar avec votre guide francophone pour la ville **de Sitia, la Palmeraie de Vai et le Monastère de Toplou.**

À l'est de la Crète, à 68km d'Agios Nikolaos, **Sitia** est un port pittoresque construit en amphithéâtre sur la rive occidentale d'une baie magnifique, sur l'emplacement de l'ancienne Eteia. Ce port était protégé par une forteresse Vénitienne dont il ne reste que quelques pierres. Sitia fut abandonnée pendant deux siècles et ce n'est qu'à partir de 1870 que la ville actuelle commença à se développer.



Continuation de la visite vers **Vaï**, petit hameau à l'est duquel (1.5km) s'étend la fameuse palmeraie du même nom ; celle-ci est en grande partie clôturée et l'entrée n'est autorisée que du lever au coucher du soleil. La mer aux eaux cristallines, la merveilleuse plage de sable doré, et surtout les palmiers centenaires qui la bordent donnent à cette côte, unique en Grèce, un charme particulier qui attire des milliers de visiteurs.

Déjeuner dans une taverne.

Ensuite **visite du monastère fortifié** de Toplou. Ce cloître à l'allure de forteresse, à 22km à l'est de Sitia, fut construit au XVIIe siècle et rénové depuis peu. Dans la cour intérieure se trouve une église dédiée à Marie, qui abrite un certain nombre d'icônes intéressantes.

Retour à l'hôtel. Dîner et nuit.

VISION D'AILLEURS VOYAGES

4ème JOUR : MARDI 19 MAI 2026 : Sissi ou Malia - KNOSSOS - HERAKLION - RETHYMNON

Après le petit déjeuner, départ de l'hôtel avec vos bagages. Route en autocar avec votre guide francophone en direction d'**Héraklion**. Visite du **site archéologique de Knossos**. Situé à 5km au Sud-Est d'Héraklion, ce site fut habité dès l'époque néolithique. Le premier palais de Knossos, bâti vers 1900 av. J.C. fut détruit 200 ans plus tard par un séisme. Un second palais, plus important et plus luxueux, fut, à son tour, endommagé entre 1500 et 1450 av. J.C. à la suite, selon une théorie, de l'explosion du volcan de Santorin. Il fut cependant encore habité environ 50 ans, jusqu'à sa destruction totale par un incendie survenu vers 1400 av. J.C. Les ruines de la capitale du Royaume Minoen comprennent le palais de Minos, les demeures de dignitaires et de prêtres qui l'entourent (petit palais, caravanséral, maison de fresques etc.) les maisons des gens du peuple. Continuation vers Arkalochori pour une dégustation de vin et de produits locaux.



Déjeuner dans une taverne.

Visite d'Héraklion : la rue 1866 est petite mais haute en couleur et en sentier et très animée. Elle sert de cadre au marché (fermé le Dimanche) qui abonde en miels, huiles d'olive, fruits secs et épices de toutes sortes. Visite de la fontaine de Morosini inaugurée en 1828, elle a le charme des ouvrages vénitiens. Visite du **musée archéologique** d'Héraklion. C'est l'un des plus importants de Grèce, il renferme la presque totalité des trouvailles faites en Crète se rapportant à la civilisation Minoenne. Céramiques, art lapidaire, sceaux, petite statuaire, bijoux en or, objets en métal, admirables fresques provenant des grands et des petits palais, ainsi que des riches villas, le merveilleux sarcophage en pierre d'Agia Trias.

Installation à votre hôtel 4* N.L. dans la région de Réthymnon pour 4 nuits.

Dîner et nuit.

VISION D'AILLEURS VOYAGES

5ème JOUR : MERCREDI 20 MAI 2026 : RETHYMNON – LA CHANEE – RETHYMNON

Après le petit déjeuner, départ en autocar avec votre guide francophone pour la ville **de la Chanée, surnommée le bijou de la Crète.**

Ancienne capitale de la Crète et désormais 2ème ville de l'île, La Canée (Hania en grec ; prononcez « Rania ») séduit immédiatement le promeneur avec son port vénitien coloré, son patrimoine architectural éclectique et le charme fou des ruelles de sa vieille ville. Promenade dans les ruelles de la vieille ville.



Ensuite, continuation vers **la colline de Prophitis Ilias**, sur laquelle se trouvent le monument et la tombe d'Eleftherios Venizelos et de son fils Sophocle. La tombe est impressionnante par sa simplicité. De là, vous avez une **vue panoramique de la ville de la Chanée.**

Déjeuner dans une taverne.
Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

6ème JOUR : JEUDI 21 MAI 2026 : RETHYMNON - FESTOS - GORTYS – MATALA-RETHYMNON

Petit déjeuner à l'hôtel et départ en autocar avec votre guide francophone pour la visite des **sites archéologiques de Festos et Gortys.**

Le palais de Festos est situé sur une colline qui s'élève à 70 mètres dans la plus grande plaine de Crète, la plaine de Messara. C'est le deuxième plus grand site archéologique après Knossos. Il est cité, en raison de son importance, dans les textes d'auteurs anciens tels que Diodore, Strabon, Pausanias et Homère. **Vue sur la plaine de Messara et le mont Ida.**

Continuation vers les ruines de la cité Gréco-Romaine de **Gortys** : cette ville est une des plus anciennes de Crète, on y découvre des monuments très intéressants tels qu'une législation dans le mur de l'Odéon Romain. Déjeuner dans une taverne.

Poursuite de l'excursion en direction du sud de l'île, et plus particulièrement **Matala**. Jadis c'était un petit hameau de pêcheurs ; aujourd'hui, c'est un centre touristique moderne. Le site doit sa

VISION D'AILLEURS VOYAGES

renommée aux grottes artificielles creusées dans la falaise. ***En option sur place à voir avec le(la) guide : possibilité d'entrée dans les grottes à régler sur place 5 €/personne, accès assez sportif.***



Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

7ème JOUR : VENDREDI 22 MAI 2026 : RETHYMNON - CRETE SAUVAGE ET AUTHENTIQUE – SOIREE CRETOISE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ en autocar avec votre guide francophone en direction de la **Grotte de Sfedoni** (ou de Zoniana), la plus grande et la plus impressionnante de Crète avec 140m de long, 3300m² de superficie. Le parcours de 270m est aménagé et éclairé et permet de voir comment se sont formées, depuis de milliers d'années, cavités, stalactites et stalagmites aux formes et aux couleurs surprenantes.

Ensuite continuation vers la Bergerie de Mitata et continuation vers le village **d'Anogia**, un des villages de montagne les plus connu de Crète. Il est situé à 52km de Réthymnon dans les montagnes d'Ida et réputé pour son artisanat (travaux d'aiguille, tissages aux couleurs vives) que les femmes sont heureuses d'exposer et soucieuses de vendre.

Retour à l'hôtel pour le déjeuner à l'hôtel. **Après-midi libre.**

Soirée crétoise (possible aussi le JOUR 5) :

Départ de l'hôtel vers 17h30 pour passer une soirée exceptionnelle. Une ambiance traditionnelle et familiale, ou nous vous proposons de découvrir toutes les musiques et danses traditionnelles crétoises et continentales, sans oublier la danse de Zorbas le grec tout en mangeant **un repas à la crétoise sous forme de buffet avec boissons à volonté**. Vous pourrez danser et chanter dans une ambiance festive. Un moment à ne rater sous aucun prétexte pour passer une soirée de partage, d'amitié, de joie.

Retour à l'hôtel et nuit.

8ème JOUR : SAMEDI 23 MAI 2026 : RETHYMNON / HERAKLION ☺ LYON - FONTAINE LES DIJON

Petit déjeuner à l'hôtel. Selon les horaires du vol, transfert à l'aéroport d'Héraklion et vol spécial à destination de l'aéroport de Lyon St Exupéry.

Accueil par votre chauffeur et départ en direction de Fontaine Les Dijon.

En raison des diverses fêtes religieuses et/ou autres, le déroulement du circuit peut être modifié, mais l'intégralité des visites du programme sera maintenue. Le sens du circuit et des visites peut être inversé également.

Descriptifs des excursions (à reconfirmer pour 2026) et photos non contractuels

Vision d'Ailleurs Voyages vous souhaite un excellent voyage

VISION D'AILLEURS VOYAGES

CONDITIONS DE VENTE

| | | | |
|---------------------------------------|--|---------------|---------------|
| DESTINATION : | CRETE | | |
| TYPE DE VOYAGE : | Circuit Combiné Est/Ouest en hôtels 4* N.L. | | |
| | 8 jours / 7 nuits | | |
| DATE DU VOYAGE : | Du 16 au 23 MAI 2026 | | |
| BASE DE PARTICIPANTS MINIMUM : | Base 31/35. | Base 26/30 | Base 21/25 |
| PRIX PAR PERSONNE : | 1775 € | 1800 € | 1855 € |

NOTRE PRIX COMPREND :

- Les transferts en autocar de tourisme **FONTAINE LES DIJON / Aéroport de LYON ST EXUPERY,**
- Le transport aérien aller-retour Lyon / Héraklion / Lyon sur vols spéciaux, avec ou sans escale en TTC (compagnies aériennes susceptibles d'être utilisées : Travel service, Enter Air, Transavia, Aegean ...). Formule « buy on board », 1 bagage en soute inclus d'un poids maximum de 15 ou 20 kg selon la compagnie + 1 bagage en cabine d'un poids maximum de 5 kg de taille standard imposée par la compagnie aérienne. **Les jours 1 et 8 sont consacrés au voyage en avion, horaires connus environ 8 jours avant le départ.**
- Taxes et surcharges aéroportuaires de 135 €, à ce jour
- L'accueil à l'aéroport d'arrivée et les transferts
- Le circuit tel que décrit en autocar climatisé
- Les services d'un guide officiel francophone pour les visites
- Les droits d'entrées aux sites mentionnés au programme
- Le logement en base chambre double standard pour 7 nuits en hôtels de catégorie 4* Normes Locales dans la région de Sissi ou Malia 3 nuits et dans région de Réthymnon 4 nuits
- La formule pension complète du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du 8ème jour (selon horaires d'avion) dont les déjeuners en extérieur avec 1/4 vin en carafe et 1/4 eau en carafe inclus pour tous les repas
- Soirée crétoise avec repas et boissons à volonté (avec modération)
- Les pourboires au guide et au chauffeur
- L'assistance de notre correspondant local
- Un carnet de voyage avec guide touristique
- L'assistance par téléphone de notre agence 24H/24, 7J7
- Une réunion de prévoyage sur demande

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- L'assurance CHAPKA CAP EXPLORER **ANNULATION 95 € par personne** OU **MULTIRISQUES 120 € par personne.**

CONDITIONS GENERALES DES ASSURANCES NOUS CONSULTER

- Les boissons en dehors de celles-ci-dessus, les dépenses personnelles - **La taxe de résilience (anciennement taxe de séjour) en hôtel 4* N.L. : 10 € par nuitée et par chambre à régler sur place**

- Le supplément chambre individuelle : 265 € (maximum 2, nous consulter)

- Les éventuels excédents de bagages

- Tout ce qui n'est pas inclus dans « notre prix comprend »

Tarifs et dates donnés en date du 4 juin 2025, sous réserve de modifications pour 2026 jusqu'à la signature du contrat et le versement d'un acompte.

Descriptif, plan de vol, montant des taxes aériennes et carburant sous réserve de modification. Horaires de vols et compagnies aériennes non connus au moment de l'établissement du contrat. Ils seront communiqués ultérieurement.

VISION D'AILLEURS VOYAGES

REVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée :

Redevances et taxes connues à la date du contrat : 135 €

Part des achats en Devises et taux de référence : pas de variation selon la devise

Les références économiques et prévisionnelles utilisées pour le calcul des prix sont : cours du dollar €/\$ = 1.06 et Jet kéroïne à 750 \$/tonne. Toute variation à la hausse de ces indices serait répercutée sur les prix de vente. Son ajustement est réalisé à partir du cours moyen du JET CIF NWE High Quote (indice journalier de mesure du prix de la tonne métrique de kéroïne émis par Platts European) du mois précédent. Le prix du carburant fluctuant, nous répercutons cette variation sur le prix du forfait touristique et communiquons l'évolution du prix pour tous les départs ayant lieu entre 20 et 60 jours suivant la notification. Les tarifs seront révisés, par tranche complète de variation de 20 € la tonne. Les baisses de ces indices ne donneront lieu à aucune baisse des prix, les conditions contractuelles sur l'aérien ne le permettrait pas.

Nos vols affrétés sont garantis à partir d'un minimum de remplissage de 120 passagers.

MODALITES DE PAIEMENT : *un acompte de 30% est demandé à la réservation du voyage. Echéancier à réviser avec le responsable du groupe. Solde 40 jours avant le départ à réception de la facture et réajustement du tarif, selon révision éventuelle du prix et nombre définitif de participants.*

REGLEMENTS A L'ORDRE DE JMB VOYAGES.

Formalités pour les ressortissants français :

X CNI (en cours de validité, dont la date au dos n'a pas expiré)

Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en attestera. En conséquence, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Les mineurs doivent avoir leur propre carte d'identité en cours de validité ou propre passeport en cours de validité.

pAutre :

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Mineurs : Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille. Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire :

*CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do.*

Formalités sanitaires : Carte Vitale Européenne.

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

<https://www.pasteur.fr/fr> et <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Mineurs : nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

ANNULATION PAR LE VOYAGEUR - CONDITIONS D'ANNULATION 2025, à reconfirmer pour 2026 - si cela entraîne un changement de base de participants, le tarif sera actualisé selon nombre définitif de participants.

Frais d'annulation/résolution du contrat + assurance non remboursable quelque soit le cas

VISION D'AILLEURS VOYAGES

Annulation totale du voyage (ou de plus de 10% du nombre de participants initial) - à plus de 90 jours du départ : 30% du montant du voyage par personne annulée. - de 90 à 61 jours du départ : 50 % du montant du voyage par personne annulée.

- de 60 à 31 jours du départ : 70 % du montant du voyage par personne annulée.

- à moins de 30 jours du départ : 100 % du montant du voyage par personne annulée.

Annulation individuelle des participants (jusqu'à 10% du nombre de participants) L'annulation individuelle des participants entraîne le paiement des pénalités suivantes : A plus de 90 jours du départ : 150 € par personne + assurance non remboursable quelque soit le cas

Entre 90 et 61 jours : 30 % du forfait

Entre 60 et 31 jours : 70 % du forfait

Moins de 31 jours, non présentation ou défaut de pièce d'identité : 100 % du forfait

ANNULATION PAR LE DÉTAILLANT OU L'ORGANISATEUR

Le voyage peut être annulé par l'organisateur ou l'agence si un nombre minimum de participants n'est pas inscrit (21 personnes payantes) 21 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.

CONTACT :

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact téléphonique qui lui sera fourni dans les meilleurs délais : Un numéro de téléphone vous sera fourni dans votre carnet de voyage.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Partie B Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. **L'entreprise JMB VOYAGES est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise JMB VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.**

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

- ✓ Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- ✓ L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- ✓ Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
- ✓ Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- ✓ Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifiée moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- ✓ Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- ✓ Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- ✓ Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- ✓ Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- ✓ L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- ✓ Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.
- ✓ **JMB VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvenabilité auprès de l'APST [organisme chargé de la protection contre l'insolvenabilité]. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (15 AVENUE Carnot 75017 PARIS – 01 44 09 25 35 info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvenabilité de JMB VOYAGES.**

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

VISION D'AILLEURS VOYAGES

31, rue de la Libération 21240 TALANT – 03 80 55 18 23 – contact@visiondailleurs.fr – www.visiondailleurs.fr
IM 021160007 – APST – JMB Voyages SARL au capital de 114 413€ – SIRET 41191539000081